



Commission des solidarités

444 - Actions spécifiques en faveur des personnes âgées

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/146

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'adoption des crédits correspondants pour 2013. Les actions spécifiques en faveur des personnes âgées comprennent les subventions de fonctionnement aux associations, les aides à l'investissement, le financement des centres locaux d'information et de coordination ainsi que diverses mesures de prévention de la dépendance.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Autonomie	472 000 €
PAP	Service des établissements et institutions	19 000 €
	TOTAL	491 000 €

4441 - Subvention aux associations oeuvrant dans le domaine gérontologique

Le soutien financier aux associations à hauteur de 110 000 € constitue une action volontariste du Conseil Général du Bas-Rhin en complément de ses missions obligatoires. Les crédits consacrés à ce domaine sont destinés à soutenir les associations développant des actions favorisant le lien social et le maintien à domicile.

4442 - Aide à l'investissement

Le crédit de 19 000 € est destiné à financer des investissements divers réalisés en faveur des personnes âgées par des communes, des CCAS ou des associations.

4443 - Financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC).

Les crédits de 180 000 € affectés à cette enveloppe sont destinés aux trois CLIC de la Ville de Strasbourg et à "Réso 3" (CLIC sur le territoire CUS Sud).

4446 - Schéma gérontologique

Les crédits proposés sont dédiés au financement d'actions inscrites au schéma gérontologique pour 2013 : la formation des travailleurs sociaux des UTAMS, le diagnostic du dispositif Accueil Familial et le cas échéant une semaine événementielle.

4447 - Prévention de la dépendance

La prévention de la dépendance constitue un enjeu majeur du développement de l'action gérontologique départementale. Elle constitue une orientation forte du schéma gérontologique 2010-2014.

Parallèlement le Département poursuit son soutien financier aux opérateurs conduisant des ateliers tels que "mémoire" et "équilibre". Les crédits tiennent compte du nombre prévisionnel d'ateliers qui seront réalisés en 2013.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

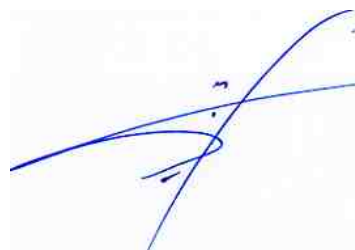
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4441	Subvention aux associations oeuvrant dans le domaine gérontologique	120 000,00 €	110 000,00 €
4442	Aide à l'investissement	20 000,00 €	19 000,00 €
4443	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	180 000,00 €	180 000,00 €
4446	Schéma gérontologique	66 000,00 €	60 000,00 €
4447	Prévention de la dépendance	90 000,00 €	122 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL